

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 8 juin 2018

Nomenclature N° : 1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2018054

Présents : 27

Votants : 32

Objet : Rénovation et mise en conformité PMR du restaurant scolaire de l'école maternelle des Alliés à Dourdan – Attribution du marché

SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE, CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION TRANSMISE AU CONTROLE DE LEGALITE LE 15 JUIN 2018

Le 8 juin 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 1^{er} juin 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pierre DUCOLONER a donné pouvoir à Didier LECRENAIS, Brigitte ZINS a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Eric RINEAU a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude BOQUET

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

Une consultation a été lancée pour des travaux de rénovation et de mise en conformité PMR du restaurant scolaire de l'Ecole maternelle des Alliés à Dourdan.

Le marché est alloti de la manière suivante :

Lot n°1	Gros œuvre / Couverture / Carrelage
Lot n°2	Menuiseries extérieures
Lot n°3	Plâtrerie / Menuiseries intérieures
Lot n°4	Plomberie / Chauffage / Ventilation
Lot n°5	Electricité
Lot n°6	Peinture / Sols PVC
Lot n°7	Mobilier

Des variantes, au sens de l'article 58-II du décret, ont été demandées pour :

- Le lot n°2 – Menuiseries extérieures :
 - Variante n°1 : Menuiseries extérieures en aluminium (châssis)
- Le lot n°4 - Plomberie :
 - Variante n°2 : Eau tiède à la sortie des boutons poussoirs des lavabos enfant

Les deux variantes ont été retenues pour les lots n°2 et 4.

Un délai des travaux était imposé dans la consultation. Les travaux débiteront mi-juin 2018 jusqu'au 31 août 2018.

Le montant prévisionnel des travaux (sans les variantes), estimé par le maître d'œuvre (cabinet AACL) est de 301 284,60 euros HT, soit 361 514,52 euros TTC.

A l'issue de la procédure de marché public, sept sociétés ont présenté une offre dans les délais :

Société	Lot
Société SEGE	5
Société JP GILLARD	1
Société BOUGET	2, 3, 6 et 7
Société DELAGRAVE	7
Société EXACT BAT	3 et 6
Société MENUISERIE PILLEBOUE	2
Société NERVET BROUSSEAU	4

L'analyse des offres a été faite par le maître d'œuvre, le cabinet AACL.

Après analyse des différentes offres, il s'avère que :

- l'offre de la société JP GILLARD est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°1,
- l'offre de la société MENUISERIE PILLEBOUE est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°2,
- l'offre de la société EXACT BAT est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°3,
- l'offre de la société NERVET BROUSSEAU est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°4,
- l'offre de la société SEGE est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°5,
- l'offre de la société BOUGET est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°6.
- l'offre de la société DELAGRAVE est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°7.

Le montant des travaux (sans les variantes) s'élève à 320 140,98 €HT soit 384 169,17 €TTC, soit +6,2% par rapport à l'estimation du maître d'œuvre.

Le coût des variantes s'élevant à 11 565,62 €HT soit 13 878,74 €TTC, le montant total des travaux est de 331 706,60 €HT soit 398 047,92 €TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'avis de la commission « Urbanisme, Travaux et Développement durable » du 7 mai 2018,

Considérant que la consultation a été lancée selon la procédure adaptée supérieure à 90 000 €, en application de l'article 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, avec publication par voie internet sur le profil acheteur de la collectivité et sur le BOAMP,

Considérant que sept offres ont été enregistrées,

Considérant que les critères de jugement des offres pondérées sont respectivement 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix,

Considérant que le rapport d'analyse des offres a été réalisé par le maître d'œuvre, le cabinet AACL et que celui-ci est tenu à disposition des Conseillers Municipaux auprès du service Marchés Publics en Mairie,

Considérant que le classement inscrit dans le rapport d'analyse des offres a été validé par le représentant du pouvoir adjudicateur,

Considérant que les offres proposées par les sociétés citées ci-avant sont les offres économiquement les plus avantageuses pour chaque lot,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **d'attribuer** :
 - o le lot n°1 du marché à la société JP GILLARD sise 51 rue des Mares - 91530 SAINT CHERON, pour un montant de 151 777,20 € HT soit 182 132,64 € TTC,
 - o le lot n°2 du marché à la société MENUISERIE PILLEBOUE sise 18-20 avenue du Garigliano – ZAC des Gâtines – 91600 SAVIGNY SUR ORGE, pour un montant de 43 457,01 € HT, soit 52 148,41 € TTC (variante incluse),
 - o le lot n°3 du marché à la société EXACT BAT sise 30 avenue Suzanne Buisson – 93140 BONDY, pour un montant de 38 247,90 € HT soit 45 897,48 € TTC,

- le lot n°4 du marché à la société NERVET BROUSSEAU sise ZI des Quatre filles – 28230 EPERNON, pour un montant de 43 728,69 € HT soit 52 474,43 € TTC (variante incluse),
 - le lot n°5 du marché à la société SEGE sise 9 avenue des Grenots – 91150 ETAMPES, pour un montant de 26 526,00 € HT soit 31 831,20 € TTC,
 - le lot n°6 du marché à la société BOUGET sise 33 avenue de la commune de Paris - 91220 BRETIGNY SUR ORGE, pour un montant de 24 887,00 € HT soit 29 864,40 € TTC,
 - le lot n°7 du marché à la société DELAGRAVE sise Espace Lognes – 8, rue Sainte Claire Deville – 77437 MARNE LA VALLEE Cedex 2, pour un montant de 3 082,80 € HT soit 3 699,36 € TTC,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés y compris les avenants inférieurs à 15 % du montant de ces marchés,
 - **de dire** que les crédits correspondant sont inscrits au budget en cours.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **1 AOUT 2018**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire,



Maryvonne BOQUET